

QUELQUES ALLOCATIONS DONNEES PAR LE SYSTEME SOCIAL FRANÇAIS

La Caisse d'Allocation familiales (www.caf.fr) et la caisse primaire d'assurance maladie (www.ameli.fr) distribuent les principales allocation aux personnes qui en ont besoin. Il n'est pas forcé d'avoir la nationalité française pour bénéficier de ces allocations : il faut juste vivre en France, avoir des enfants et justifier d'un faible revenu.

Allocations familiales

- Allocation de naissance ou d'adoption : autour de 171 euros par enfant .
- Allocation de garde d'enfant : entre 400 euros pour des enfants de moins de 3 ans et 197 euros pour des enfants de 3 à 6 ans, pour a moins 16 heures par semaine de garde dans un jardin d'enfant ou une crèche.
- Allocation d'éducation d'un enfant handicapé : environ 120 euros par mois et jusqu'à 1000 euros par mois : cela dépend du degré d'handicap de l'enfant ?
- Allocation rentrée scolaire : 272 euros par enfant (sous conditions de ressources)
- Allocations familiales : 120 euros pour deux enfant, 271 pour 3, et 424 euros pour 4 enfants, puis 152 euros par enfant au-delà de 4.

Aide au logement

-Allocation pour le logement (APL) : maximum 231 euros par mois : le montant dépend des ressources

-Allocation de logement à caractère social (ALS) : essentiellement pour les étudiants ou les jeunes travailleurs au salaire très bas (travail à temps partiel)

-Allocation d'installation étudiante (2006 nouveau) : aide pour la première installation d'un étudiants qui a du partir loin de son domicile pour étudier. (300 euros)

Aide aux personnes handicapées

-Allocation Adulte handicapé (AAH) : le montant dépend du revenu et surtout du degré de handicap : ce dernier est évalué par un médecin expert de la CAF.

Revenu minimum

-Depuis 1988 jusqu'en 2002 il y avait le RMI : Revenu Minimum d'Insertion. Aujourd'hui cela a changé de nom(au 01/06/2009) : mais la réalité reste la même. Pour « postuler » il faut avoir au moins 25 ans et justifier d'un revenu très faible voire nul. Aujourd'hui on, parle de RSA : Revenu de Solidarité Active Le montant : 604 euros par mois pour une personne seule

Aide aux soins de santé

-depuis 2000, les personnes ayant des revenus inférieurs à 7500 euros par an peuvent bénéficier de la Couverture Sociale Universelle : elle permet l'entière gratuité des soins médicaux : les patients n'ont même pas à avancer l'argent !

Pour nous écrire 32 Rue Alsace Lorraine
42400 Saint-Chamond

Pour nous rencontrer 100 Rue Jean Jaurès
42800 Ribe-de-Ges

Pour nous appeler 0810 25 42 80
soit par un appel local depuis un poste
fixe

Votre contact
Service
Votre n° d'allocataire

Objet : Attestation de droits

Madame,

Le directeur de la caisse d'Allocations familiales de St Etienne certifie que

a bénéficié des prestations suivantes pour les mois de juillet 2010 à juillet 2011 :



Caf
de Saint-Etienne

www.caf.fr

Mois	Nature des prestations	Montant
juillet 2010	Allocation Aeah (ex Aes)	124,54 €
	Allocations familiales	635,11 €
	Complément familial	161,29 €
	Revenu de solidarité active	616,31 €
	(*) Aide personnalisée au logement (Apl)	432,15 €
	Soit au total	1969,40 €
août 2010	Allocation Aeah (ex Aes)	124,54 €
	Allocations familiales	635,11 €
	Allocation de rentrée scolaire	1153,96 €
	Complément familial	161,29 €
	Revenu de solidarité active	616,31 €
	(*) Aide personnalisée au logement (Apl)	432,15 €
Soit au total	3123,36 €	
septembre 2010	Allocation Aeah (ex Aes)	124,54 €
	Allocations familiales	635,11 €
	Complément familial	161,29 €
	Revenu de solidarité active	616,31 €
	(*) Aide personnalisée au logement (Apl)	432,15 €
	Soit au total	1969,40 €

DATES IMPORTANTES

- 1898 Les accidents du travail sont à la charge des employeurs
- 1910 Un système de retraite est établi pour les salariés de l'industrie et du commerce
- 1932 Allocations familiales
- 1945 Création de la Sécurité Sociale
- 1990 CSG
- 1996 Contribution Au Remboursement de la dette sociale CRDS
- 1999 Congés Paternité
- 2000 CMU
- 2009 Rallongement durée des cotisations retraites 41 ans et départ à 62 ans

Depuis 1990 la part des dépenses de santé dans les ménages a doublé :
Moyenne 214 euros/mois en 2010 mais avec le système social, les ménages ne paient que 11% des soins

10 millions bénéficient du régime des affections longues durée créé en 1945 : 100% remboursement

Les français sont les plus gros acheteurs de médicaments au monde : 34 milliards d'euros en 2010 soit plus de 500 euros par habitant

Aujourd'hui obligation :

- parcours de soin
- médecin référent
- générique pour remboursement tiers payant explicite et ticket modérateur (ce qu'il reste à payer)

Pour nous écrire 32 Rue Alsace Lorraine
42400 Saint-Chamond

Pour nous rencontrer 100 Rue Jean Jaurès
42900 Rive de Gier

Pour nous appeler 0810 25 42 80
tous les jours par un appel local depuis un poste
fixe

Votre contact
Service

Votre n° d'allocataire

Objet : Attestation de droits

Madame,

Le directeur de la caisse d'Allocations familiales de St Etienne certifie que

a bénéficié des prestations suivantes pour les mois de juillet 2010 à juillet 2011 :



Caf
de Saint-Etienne

www.caf.fr

Mois	Nature des prestations	Montant
juillet 2010	Allocation Aeeh (ex Aes)	124,54 €
	Allocations familiales	635,11 €
	Complément familial	161,29 €
	Revenu de solidarité active	616,31 €
	(*) Aide personnalisée au logement (Apl)	432,15 €
	Soit au total	1969,40 €
août 2010	Allocation Aeeh (ex Aes)	124,54 €
	Allocations familiales	635,11 €
	Allocation de rentrée scolaire	1153,96 €
	Complément familial	161,29 €
	Revenu de solidarité active	616,31 €
	(*) Aide personnalisée au logement (Apl)	432,15 €
Soit au total	3123,36 €	
septembre 2010	Allocation Aeeh (ex Aes)	124,54 €
	Allocations familiales	635,11 €
	Complément familial	161,29 €
	Revenu de solidarité active	616,31 €
	(*) Aide personnalisée au logement (Apl)	432,15 €
	Soit au total	1969,40 €